

MODES D'EXERCICE

Études infirmières en Belgique : ce qu'il faut savoir

15.05.15 Mise à jour le 13.05.15

[Précédent](#)[Suivant](#)

L'objectif de ce blog « [Une Infirmière En Belgique](#) » est de faire le point sur les informations importantes à connaître lorsque l'on souhaite faire ses études d'infirmier en Belgique et sur les démarches administratives qui s'avèrent généralement longues, fatigantes et coûteuses ! Revue de détails.

Tout d'abord, en Belgique, il n'y a pas de concours d'entrée pour intégrer la première année en soins infirmiers. Cependant le niveau et les notes demandées sont supérieurs à ce qui est exigé en France. En effet, alors qu'en France, 10/20 suffit, en Belgique c'est 12/20 minimum... Et si vous n'y arrivez pas, contrairement à la France, on vous dit gentiment au revoir (ou pas d'ailleurs.. :D). Pour résumer, si vous n'y allez pas dans l'optique de travailler sérieusement, de vous accrocher et de mettre toutes les chances de votre côté pour réussir vos partiels, il y a 99,9% de chances que vous rentriez en France avec de sublimes photos souvenirs mais pas de diplôme malheureusement.



Étudiants infirmiers : Quelques conseils avant de tenter l'aventure en Belgique.

Ensuite il faut savoir que pour s'inscrire en Belgique, il faut ne pas avoir échoué plus de trois fois à des études supérieures en France, car vous ne serez plus finançable et vous devrez attendre cinq ans avant de pouvoir prétendre à une inscription la-bas ! En gros : si vous vous êtes inscrit une fois en fac de médecine, une fois en fac de psycho, et une fois en fac de sport et que cette année vous souhaitez aller en Belgique... il faut trouver une autre solution.

Troisième point : en Belgique il existe deux types de diplôme infirmier... Je m'explique !

- Il existe le brevet infirmier qui est accessible sans Bac et qui est beaucoup plus "pratique" que "théorique". Il est également préférable pour les Bac pro. Le brevet infirmier permet d'avoir un diplôme équivalent au diplôme d'infirmier mais qui, en Belgique, ne permet pas de spécialisation et qui est vu comme légèrement inférieur au bachelier en soins infirmiers.
- Le Bachelier en soins infirmier n'est quant à lui accessible qu'avec un Bac en poche comme son nom l'indique mais qui est celui-ci beaucoup plus "théorique" que

"pratique". Du coup, il ouvre les portes de toutes les spécialisations (beaucoup plus nombreuses qu'en France) et offre la possibilité de poursuivre de nombreuses d'études. À vous d'évaluer votre niveau scolaire et vos capacités afin de choisir ce qui vous correspond le mieux !

IMPORTANT : cette différence ne se fait qu'en Belgique ! Si vous rentrez en France, vous aurez le même diplôme et vous pourrez faire une spécialisation sur le territoire Français !

ATTENTION : Après renseignements, le brevet en soins infirmiers ne serait peut-être pas reconnu en France ! (ce que les écoles se gardent bien de vous dire évidemment !). Donc faites attention !

Les démarches administratives

Passons maintenant aux choses sérieuses : les démarches administratives. Ces informations seront sans doute utile pour la survie d'un bon nombre d'entre vous, car quand on n'aime pas les papiers ou qu'on y connaît rien, c'est la torture !

Dans un premier temps, je vous conseille de prendre contact avec les écoles qui vous intéressent en précisant que vous êtes Français afin de voir comment elles fonctionnent en matière d'inscription. Il faudra soit vous rendre directement à l'école lors d'une porte ouverte pour vous pré-inscrire, soit envoyer votre dossier complet directement à l'école, ou alors remplir un formulaire de pré-inscription sur la page internet de celle-ci.

Les papiers à fournir dans votre dossier ne diffèrent pas tellement d'une école à l'autre (heureusement !) et sont globalement les suivants :

- le diplôme du BAC obtenu ainsi que le relevé de notes certifié conforme (pour cela il faut vous rendre à la mairie avec les originaux et les photocopies afin qu'on vous les tamponne) ;
- un extrait d'acte de naissance original (vous pouvez le [demander directement sur internet](#)) ;
- un extrait de casier judiciaire vierge (j'espère :D) que vous pouvez également [demander sur internet](#) ;
- une lettre de motivation (pour certaines écoles, un formulaire est à remplir et remplacera celle-ci) ;
- des photos d'identités (faites un jolie sourire !) ;
- et pour finir ce qui est le plus périlleux et qui fait le plus peur aux Français, la fameuse ÉQUIVALENCE ! Pour la demander, [il faut aller sur ce site](#), bien suivre toutes les étapes afin de payer les frais administratifs de cette démarche (200 euros) et ABSOLUMENT imprimer la preuve de paiement qui vous sera proposée (elle vous sera utile pour votre dossier d'équivalence, ainsi que certains papiers que je vous ai cité précédemment).

Voilà il me semble vous avoir cité les papiers principaux à avoir pour que vos démarches aboutissent favorablement et que vous ne soyez pas embêté ou pris par le temps (car certains papiers ont un délai d'attente plus ou moins long). Pour plus de renseignement ou si

vous avez besoin d'un coup de pouce, n'hésitez pas (dans la mesure du possible... je ne vais pas venir faire votre dossier chez vous ;D)

Ce billet a été publié le 2 mai 2015 par une Française en Belgique que nous remercions de cet échange.

Une Française en Belgique

<http://unefrancaiseenbelgique.over-blog.com>

[Retour au sommaire du dossier Exercice international](#)

Tags : Actus infirmières, International Europe